

République Française

Département des  
Bouches du Rhône



Ville de Gémenos

Centre Communal d'Action Sociale

Conseil d'Administration du C.C.A.S.

Séance du jeudi 8 février 2018

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE LA COMMUNE DE GEMENOS**

Délibération n°31

Nombres de membres			Date de convocation
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	
10	17	10	jeudi 1er février 2018

**L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT ET LE HUIT FEVRIER, à 10 h 00**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Gémenos, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Roland GIBERTI**.

**Madame Fabienne DUFERMONT est nommée secrétaire de séance.**

Présents : MENGIN Richard, DUFERMONT Fabienne, ANDREANI Michèle, JARRY Claire, GAILLARD René, FOURNIER Maryse, MEUNIER Marylise, ROCHA Sylvie, VASSALUCCI Paule, ULIVIERI Jacqueline

Représentés :

Absents : GIBERTI Roland, FEULLERAT Sylvie, LEWANDOWSKYJ Irène, LUCHETTI Delphine, KOLLER Anne, BUTTIGIEG Odette, SEVIN Maryse

**Objet : Débat d'orientation budgétaire 2018**

Le Conseil d'Administration, prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2018.

**ADOPTE A L'UNANIMITE.**

Conseil d'Administration du C.C.A.S. du jeudi 8 février 2018 - Délibération n°1

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le  
et publication ou notification le



08 FEV. 2018



Pour extrait certifié  
Maire de Gémenos

Vice-Président de la Métropole Aix-Marseille  
Conseiller Régional Provence Alpes Côte

## LE DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE EXERCICE 2018

La tenue du Débat d'Orientation Budgétaire est obligatoire (article L. 2312.1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Ce débat permet au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités affichées dans le prochain Budget Primitif et d'être informé sur les évolutions financières de l'établissement.

LES DONNEES SPECIFIQUES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE GEMENOS

### Evolution des dépenses et des recettes de fonctionnement 2017

#### 1/ Dépenses

Les dépenses de fonctionnement sont évaluées à **519 200.38 euros**

#### 2/ Recettes

Les recettes de fonctionnement sont évaluées à **630 947.91 euros**

Soit un résultat de fonctionnement de l'exercice de : **111 747.53 euros**.

Soit un excédent global de **182 822.97 euros**

### Evolution des dépenses et des recettes d'investissement 2017

#### 1/ Dépenses

Il n'y a eu aucune dépense d'investissement

#### 2/ Recettes

Les recettes d'investissement sont évaluées à **1 522.00 euros**

Soit un résultat d'investissement de l'exercice de : **1 522.00 euros**.

Soit un excédent global de **31 194 euros**

### Les objectifs du budget primitif 2018 sont les suivants

Préserver les grands équilibres budgétaires. Maintenir les aides ponctuelles aux administrés en difficulté.

Poursuivre la politique sociale de l'établissement dans le domaine de l'aide à domicile (aide-ménagère). Ceci en développant la formation des agents sociaux qui rencontrent quotidiennement des personnes de plus en plus dépendantes et avec des pathologies spécifiques.

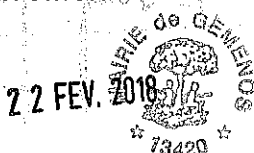
Entretenir le parc immobilier locatif appartenant au CCAS.

Maintenir toutes les festivités de fin d'année auprès du public des anciens (colis de Noël, goûters dans les deux maisons de retraite).

Renouveler la convention avec l'ANCV et la CARSAT pour favoriser le départ en vacances des seniors les plus démunis.

A préciser que parfois maintenir cette dimension sociale de la commune par toutes ces actions nécessitera certainement la sollicitation du budget Ville.

Le débat est ouvert



**Roland GIBERTI**  
Maire de Gémenos  
Vice-Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence  
Conseiller Régional Provence Alpes Côte d'Azur